

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019**  
**COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS :**

Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Clare VERNIN, Michaël DAUSSY, Colette MELON, Jean-Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD.

**ABSENT EXCUSÉ :**

**ABSENTS :** Nicolas OSSEDAT, Jean-Michel BRISSAY

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Emmanuelle BARLERIN

**Monsieur le maire demande à l'assemblée municipale d'observer une minute de silence en hommage à Bernard MEIER décédé en août dernier.**

**1/ REMERCIEMENTS FAMILLE Bernard MEIER  
REPLACEMENT AU CONSEIL MUNICIPAL / EN CCPU / AUX DIVERSES INSTANCES**

Monsieur le maire fait par des remerciements reçus de la famille de Bernard MEIER

1- Est abordée la question du remplacement du poste de 2ème adjoint qu'occupait Bernard MEIER au sein du conseil municipal.

Il est décidé, à l'unanimité, et compte tenu de la fin de mandature, de ne pas le remplacer dans sa fonction d'adjoint.

Par conséquent les adjoints sont désormais :

1<sup>er</sup> adjoint : Madeleine VEILLAS

2<sup>ème</sup> adjoint : Emmanuelle BARLERIN

3<sup>ème</sup> adjoint : Daniel CHALOT

Les délégations que Bernard MEIER avait au titre d'adjoint seront assurées par les adjoints en place et la conseillère déléguée, en fonction de leurs disponibilités.

2- En ce qui concerne les délégations qu'il avait auprès des diverses instances extérieures :

✚ Ecole de Musique

✚ Syndicat d'Initiative du Pays d'Urfé

✚ Correspondant défense

✚ Syndicat des Eaux de la Bombarde

✚ Espace VTT des Bois Noirs

✚ SIEL

Elles seront assurées par les suppléants qui ont été désignés lors de la mise en place du Conseil Municipal et le cas échéant par les conseillers municipaux disponibles.

3- D'autre part, Monsieur le Maire explique que, lors de la vacance d'un siège de conseiller municipal des règles existent pour garantir son remplacement au sein de la liste à laquelle l'élu appartenait. Bernard MEIER appartenant à la liste conduite par M le Maire (13 élus), il convient de proposer la place au conseiller suivant inscrit sur la liste lors de l'élection de 2014. En l'occurrence il s'agit de Madame Solange PERRIER.

Mme PERRIER accepte le poste de conseillère municipale. Elle sera donc inscrite au tableau du conseil municipal et siègera à compter du prochain conseil municipal.

4- En ce qui concerne son siège à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, il convient de le remplacer par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu. Selon ces conditions, la fonction incombe à Nicolas OSSEDAT.

**2/ ADRESSAGE**

Madeleine VEILLAS informe l'assemblée municipale qu'une réunion publique concernant l'adressage se tiendra à la salle ERA le 08 OCTOBRE 2019 à 20 heures en présence d'un représentant de la poste qui animera la réunion .

Le long travail de la commission municipale est désormais suffisamment avancé pour faire une présentation du sujet à la population .

### **3/ RÉSERVE D'EAU LE VERDILLÉ**

Monsieur le maire informe que les travaux concernant la réserve d'eau au « Verdillé » ont débuté. Les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis à 8 H 30. Y participent Messieurs CHALOT et ROYER.

### **4/ TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le maire fait un point sur les travaux en cours ou à réaliser :

1 TOITURE EX-USINE JALLA : L'entreprise EXTRAT est en train d'effectuer les travaux. Il reste essentiellement à poser les bandes d'éclairage naturel.

2 TOITURE EGLISE : les travaux devraient débuter prochainement

3 CHAUFFAGE BATIMENT RUE DU MONTEILLARD : les travaux sont commandés à l'entreprise. Ils doivent être réalisés avant la fin de l'année

4 ECOLE : l'entreprise EMGT a réalisé une grande partie des travaux d'électricité prévus à l'école publique. Les travaux qui restent à réaliser devraient se dérouler pendant les vacances de la Toussaint.

### **5/ PROJET D ACTIVITE BROCANTE ROUTE DE ROANNE**

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que Madame et Monsieur LIEVRE confirment leur projet de brocante dans l'ex-usine JALLA. Il rappelle que le loyer est actuellement de 100.00 € par mois et qu'il passera, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, à 300.00€ mensuels.

### **6/ ACQUISITION PARCELLE BOULEVARD DE L' ASTREE (site MUGNEROT)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante l'obligation faite à Monsieur MUGNEROT, propriétaire de la parcelle AD 202 - Boulevard de l'Astrée - de démolir son bâtiment selon l'arrêté municipal de péril en date du 12 avril 2019.

La démolition est à ce jour terminée et l'emprise ainsi libérée soit environ 750 m<sup>2</sup> apparaît stratégique pour l'Hôtel de La Poste et la commune qui pourrait envisager l'acquisition de la moitié de la parcelle.

En effet, la partie intéressante pour la commune comporte des ouvrages de soutènement qui participent à la bonne tenue des trottoirs, de la voirie départementale et des réseaux publics.

Cet espace pourrait faire l'objet dans un premier temps d'un aménagement provisoire et, dans un second temps pourrait être affecté à un usage public, un service à la population, à la commune ou à un aménagement de carrefour par exemple.

Monsieur le maire suggère de solliciter le département afin d'obtenir une aide dans le cadre de l'enveloppe de solidarité d'autant plus que cette acquisition communale contribue au maintien en bon état d'une partie de la voirie départementale.

Au vu de ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à négocier les modalités d'acquisition de la parcelle AD 202 avec Monsieur MUGNEROT en tenant compte des travaux confortatifs et des ouvrages conservés intéressants pour la commune et décide de solliciter une subvention auprès du département au titre des enveloppes de solidarité 2020.

### **7/ PISCINE MUNICIPALE**

Emmanuelle BARLERIN dresse un bilan provisoire et partiel de la saison 2019, toutes les factures n'étant pas à ce jour parvenues en mairie.

Cet été la piscine a été beaucoup fréquentée en juillet, un peu moins en août.

La saison reste tout de même correcte avec une de recettes de 30 810.00 € malgré une fermeture de 4 jours en raison du déficit de pluie pendant la période. (Commune placée dans la zone en crise)

Emmanuelle BARLERIN présentera lors d'un prochain conseil plus de détails.

## **8/ PERSONNEL COMMUNAL**

### 1/ Contrats aidés

Emmanuelle BARLERLIN explique avoir eu recours à un contrat aidé pour assurer le remplacement de Graziella VIAL partie en retraite au 1<sup>er</sup> septembre dernier. La personne recrutée a résilié son contrat suite à sa période d'essai. Elle est actuellement remplacée par une personne elle aussi éligible au contrat aidé.

### 2/ Services civiques

Les contrats civiques qui avaient été approuvés lors du dernier conseil municipal seront assurés par Ilona REJONY et Ophélie GODARD à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019. Elles effectueront leur mission principalement à l'école mais aussi à l'EHPAD en privilégiant des actions relatives au lien intergénérationnel.

Emmanuelle BARLERLIN fait également part d'une demande des parents d'élèves réclamant un allongement du temps de garderie le soir.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'expérimenter une garderie jusqu'à 18 h 00 à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint et jusqu'à la fin de l'année scolaire sans coût supplémentaire pour les familles. Ces conditions seront reconduites ou non en fonction notamment de la fréquentation.

## **9/ PROJET ACQUISITION JEUX PARC EX-MAISON DE RETRAITE**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'aménager le parc de l'ex- maison de retraite, boulevard de l'Astrée, par la mise en place de bancs et de jeux pour enfants.

## **10/ VOIRIE / DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité une décision modificative afin de régler, à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé le fonds de concours relatif aux travaux de voirie complémentaires réalisés cette année.

## **11/ DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, une subvention de 100.00 € au profit de l'Association pour la Renaissance d'Urfé qui organise les chantiers bénévoles de restauration du Château d'Urfé. Il s'agit en effet d'un site emblématique de notre pays qu'il convient de préserver voire de mettre en valeur. Il est d'ailleurs souvent évoqué dans le cadre de l'implantation d'éoliennes.

## **12/ REPRESENTATIVITE CCPU**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en matière de représentativité à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, Monsieur le Préfet de la Loire a approuvé l'accord local qui octroie 6 représentants à la commune de Saint Just en Chevalet (soit un siège de plus qu'actuellement). Toutes les communes sauf CHAUSSETERRE (1 siège au regard du nombre d'habitants) auront au moins 2 délégués. Le nombre total d'élus siégeant en CCPU est de 27.

## **13/ ACCUEIL DE JOUR**

Le projet d'accueil de jour sur la commune de St Just en Chevalet en partenariat avec l'Hôpital local de BOEN, la CCPU et le département progresse bien. Il pourrait voir le jour au sein d'un logement de Loire Habitat immeuble du Chalendon – rue de Vichy -. Les frais de location seraient pris en charge par l'Hôpital Local de Boën et la CCPU (le Département pourrait participer). Les discussions ne sont pas terminées et il est donc trop tôt pour acquérir des certitudes indique le maire.

## **14/ EOLIEN CHERIER - LA TUILIERE**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée municipale la décision du Tribunal Administratif de débouter l'investisseur du projet éolien selon le jugement rendu en juillet dernier. Ce jugement donnait raison au Préfet qui refusait l'implantation de ces machines (refus ICPE).

Monsieur le maire informe que l'investisseur a fait appel de cette décision du tribunal.

Les communes de St Priest la Prugne, de St Just en Chevalet, le syndicat des eaux de la Bombarde, la fédération de Pêche, la fédération de Chasse, le syndicat mixte des monts de la Madeleine seront à nouveau aux côtés du Préfet pour sa défense. Le cabinet d'avocats Alain Jakubowicz assurera cette mission.

## 15/ NOUVEL ARRETE SECHERESSE

Monsieur le maire porte à connaissance de l'assemblée municipale le nouvel arrêté préfectoral concernant la sécheresse plaçant la commune de St Just en Chevalet en alerte renforcée à compter du 17 septembre et jusqu'au 15 novembre prochain.

## 16/ FROMAGERIE

Monsieur le maire présente les plans de la station de traitement que va construire la Fromagerie du Pays d'Urfé pour prétraiter les effluents émanant de son activité avant rejet vers la station communale. Le début des travaux va intervenir avant la fin de l'année.

## 17/ LA POSTE / MAISONS FRANCE SERVICES

Monsieur le maire explique à l'assemblée municipale avoir reçu, en mairie, la Directrice Régionale Adjointe de la Poste venue présenter un projet visant à faire évoluer les Maisons Services au Public (MSAP) en Maison France Services (MFS) en vue de la déconcentration de divers services publics selon un cahier des charges pré-établi par l'État.

La MSAP actuellement installée dans le bureau de Poste de St Just en Chevalet semble répondre sur plusieurs points aux critères demandés. Du personnel serait formé et / ou recruté.

Les Maison France Services seront beaucoup plus visibles et rendront bien d'autres services qu'actuellement. Il s'agit donc d'un projet beaucoup plus ambitieux que ce qui a été mis en place jusqu'à présent indique le maire qui précise que la Poste est intéressée pour porter un tel projet, via ses MASP, mais que d'autres structures sont aussi intéressées.

On ne sait donc pas encore quel opérateur aura la mission de porter ces projets et si la commune sera retenue.

Nota : la Poste resterait de son côté « telle qu'elle est ».

Par ailleurs, lors de cette entrevue, Madame la Directrice a informé le maire que les horaires d'ouverture du bureau de poste de la commune restaient inchangés mais que désormais, le conseiller bancaire postal ne viendra que sur rendez-vous : il ne reçoit que très peu de client lors de sa permanence hebdomadaire.

Il restera joignable par téléphone. Les opérations simples continueront à être réalisées dans les actuelles conditions.

### Journées portes ouvertes

Des journées portes ouvertes sont organisées à la MSAP du 07 au 12 octobre 2019 indique le maire, pour présenter les services proposés aux usagers. Elles seront plus spécialement axées sur la découverte des démarches administratives réalisables sur place. Dans ce cadre, des ateliers numériques sont proposés le 09 octobre de 10 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 15 h 30 avec inscription des personnes intéressées au préalable (dépliant en mairie).

## 18/ QUESTIONS DIVERSES

**Exercices militaires du 26 octobre au 31 octobre 2019** : Monsieur le maire rappelle les exercices militaires qui vont se dérouler sur le territoire de la commune du 26 au 31 octobre prochain. Les membres du conseil municipal sont invités à un apéritif le 30 octobre.

### **Monsieur le maire fait par des invitations suivantes :**

Apéritif classes en 9 : 28 septembre à 12 h 30

Inauguration aménagement bourg de Juré : 05 octobre à 10 h 30

### **Divers**

Monsieur le maire informe l'assemblée que Sandra SLEPCEVIC, Conseillère Régionale, viendra visiter la piscine municipale le 10 octobre 2019.

Emmanuelle BARLERIN, Présidente du Comité des Fêtes remercie, au nom de son équipe, la commune pour le soutien logistique apporté par l'unité technique et la municipalité lors de la course de caisses à savon du 08 septembre dernier et donne rendez vous l'année prochaine pour l'épreuve nationale normalement programmée les 29 et 30 août 2020.

La séance est levée à 22 h 20